

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_058

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES CENTRES HOSPITALIERS DE PÉRIGUEUX ET DE LANMARY

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGÉ, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU C CENTRES HOSPITALIERS DE PÉRIGUEUX ET DE LANMARY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que suite à la réforme des instances de gestion des centres hospitaliers (loi HPST du 21 juillet 2009), les intercommunalités sont représentées au sein des conseils de surveillances des hôpitaux. En fonction du ressort territorial de l'établissement (communal, intercommunal, départemental etc.) les conseils de surveillance ont une taille (9 membres ou 15) et une représentation différente.

Qu'en ce qui concerne le Grand Périgueux il est donc représenté au conseil de surveillance du Centre hospitalier de Périgueux et au sein de celui de Lanmary par deux représentants au sein de chacun de ces établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux dans les Centres Hospitaliers suivants :

- Centre hospitalier de périgueux 2 membres.

CIPIERRE Thierry
KERGOAT Marie Claude

- Centre hospitalier de Lanmary 2 membres.

CIPIERRE Thierry
KERGOAT Marie Claude

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

DD2020_058

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20200723-DD2020_058-DE

Délibération publiée le 31 juillet 2020

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 31 juillet 2020

Périgueux, le 31 juillet 2020

Le Président,
Jacques AUZOU

